RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 28/08/2024 - 3418 - 2013 B 00190 - 792 401 424 - A2I

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT

ORDONNANCE

RÉPERTOIRE N° 2024/ 1885

Nous, Bernard BARÉ, Président du Tribunal de Commerce de NIORT,

Assisté de Me Patrice LARNAC, Greffier associé,

Vu les dispositions des articles L 225-100 et R 225-64 du code de commerce,

Vu la requête présentée et les motifs exposés,

Accordons à :

A2I (SAS)
[redacted]
RCS NIORT 792 401 424

Un nouveau délai supplémentaire de 3 mois ,

Pour la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,

Laissons les dépens, dont frais de Greffe liquidés pour 31,03 € TTC à la charge de la requérante.

Ainsi fait à NIORT le [redacted]

Le Président,
[redacted]

Le Greffier,
[redacted]